

Dis Papy, ça sert à quoi les vaccins depuis 1885 ?

Nous accueillons aujourd'hui avec une grande joie Gérard Mannig, informaticien en retraite, citoyen éveillé et suspicieux de la qualité du niveau des prises en charge sanitaires dans nos pays démocratiques. La vaccination par exemple, ses gardiens du temple, ses grands argentiers et ses coupables accointances, il les observe et les critique depuis longtemps, peut-être pas depuis 1885¹ mais certains auteurs, les Papys de ses Papys, s'y étaient déjà attelés avant lui. Où l'on apprendra au passage pour quelles raisons les médecins sont si régulièrement complètement nuls en vaccinologie et pourquoi ils préfèrent « faire confiance dans leurs institutions » ainsi que dans « la grande sagesse de leur Conseil de l'Ordre ». Bonne lecture...

La rédaction de l'AIMSIB

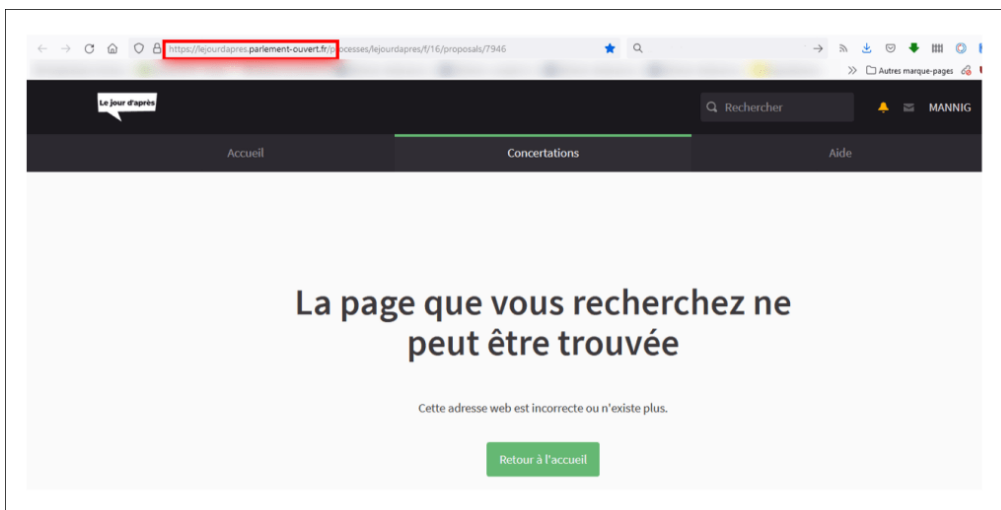
par **Gérard Maning**

Introduction

Le Dr Vincent RELIQUET vient récemment de nous montrer² que **l'éveil les masses commence à poindre à l'horizon**. Si les éléments qu'il donne à notre lecture sont des réalités objectives, il en est d'autres, tout aussi objectives, **qui ne vont pas dans le même sens, hélas**. Ainsi, certains sites véhiculent – pardon : ont véhiculé – des commentaires négationnistes. Par exemple : le jour d'après. L'image ci-dessous, si elle date un peu, en est une preuve.



J'ai ici commis l'imprudence de rappeler une (autre) réalité objective sur ce site – et objet de ce billet – mais... c'était sans compter sur la grande faucheuse qui a fait disparaître ladite contribution³ dans les 10 jours qui auront suivi. **En grattant un peu, toutes mes contributions ont d'ailleurs été supprimées**, ce qui m'avait fait me tourner vers d'autres cieux. Le fauteur de trouble n'aura lui-même sévi que quelque 30 jours, d'avril à mai 2020.



Ce site, pourtant, indique à qui veut le savoir qu'il est créé par des : « **parlementaires de différentes sensibilités politiques, [et] appelons les forces vives de notre pays et les citoyennes et citoyens à préparer, tous ensemble, le jour d'après** ». Le « tous ensemble » implique, de facto, la collaboration de toutes les bonnes volontés. Si tous les

hommes sont égaux, certains sont tout de même plus égaux que d'autres...

À y regarder de plus près, « *Atelier 17 : Quel système de santé pour le Jour d'après ? Pour une organisation tournée vers la qualité et la pertinence des soins* »⁴ est co-piloté par un certain **André GRIMALDI, du Conseil « Scientifique » DELFRAISSY**. Nous comprenons mieux le parti pris pro-vaccinal.

Une mouche dans le lait, aussi, avec Patrick BRUEL qui, non content de s'être illustré à l'automne dernier⁵, a récidivé récemment. La vieillesse est un naufrage. Passons.



Rapport de juin 2007 du Sénat : « Les vaccins en France : quels enjeux pour l'industrie pharmaceutique et la recherche ? »

Depuis la pseudo-pandémie, **l'habituel clivage plus que séculaire entre les pro et les anti-vaccins est reparti de plus belle**. Bizarrement, les pro avaient perdu d'entrée de jeu. Non pas que leur argumentation était fausse – la

littérature anti-vaccinale en est une preuve visible, rien que par son abondance – mais parce que le débat avait trouvé son épilogue en juin 2007 de la façon la plus officielle qui soit. Oui : vous avez bien lu, **le débat est clos.**

Ne recherchez pas, hélas, dans les « merdias » une quelconque trace du fameux rapport du Sénat : AUCUN n'en a parlé. Pas surprenant le moins du monde. Seuls quelques médias alternatifs (et encore, peu nombreux) en ont fait état. Ce texte fait évidemment autorité, de par la nature seule de son dépositaire : le Sénat. Et aucun démenti ou même correctif n'y a été apporté depuis 14 années.

Que serait donc ce rapport, compte rendu d'une table ronde organisée⁶ il y dix-sept années (on excusera le retard à l'allumage des merdias) autour d'une préoccupation très humaniste : « Les vaccins en France : quels enjeux pour l'industrie pharmaceutique et la recherche ? ». Fallait-il s'attendre à un panégyrique des vaccins établi par une docte assemblée ?

Tout le porte à croire, rien qu'à lire la distribution :

- Dr **Fabian WILD**, Institut national de la santé et de la recherche médicale (**INSERM**) Unité 404 Immunité et Vaccination,
- M. **Fabrice MEILLIER**, chargé de mission des affaires réglementaires du **LEEM** (Les entreprises du médicament),
- M. **Hervé RAOUL**, directeur,
- MM. **François-Loïc COSSER**, directeur d'unité, et **Vincent LOTTEAU**, chargé des aspects immunitaires et vaccinaux, à l'**INSERM**, Laboratoire P4
- M. **Jean MÉRIEUX**,
- M. **François GUILLEMIN**, directeur général de Lyonbiopôle,
- M. **Bertrand ALEXANDRE**, directeur de la BU Vaccins de **Glaxo Smith Kline** (GSK) France, président du Comité vaccins du **LEEM**,
- M. **Alain SABOURAUD**, pharmacien responsable de **Sanofi Pasteur**,
- M. **Éric LECOQ**, directeur général France de **Sanofi Pasteur**

MSD,

et M. **Vianney MOREAU**, directeur des opérations **Novartis Vaccines**.

Quant aux opposants, ils ont naturellement brillé par leur interdiction de séjour. Le parti pris – encore – était donc franc. À la décharge des organisateurs, le titre écartait définitivement toute volonté de débattre sur le fond. Clairement. Ils s'intéressent aux histoires de gros sous. Fin de l'histoire.

À sa lecture, on peut lire, cependant, deux informations qui confirment ce que tous les anti-vaccinalistes disent depuis 137 années⁷ :

The screenshot shows the official website of the French Senate (SÉNAT) with the following content:

- Header:** SÉNAT logo, "UN SITE AU SERVICE DES CITOYENS", and the French Republic emblem (RF).
- Navigation:** Travaux parlementaires, Vos sénateurs, Europe & International, Territoires, Connaître le Sénat, Espace presse.
- Date:** 16 août 2020.
- Search:** Recherche bar with "OK" and "Recherche avancée" options.
- Breadcrumbs:** Travaux parlementaires > Offices > Office parlementaire d'évaluation des politiques de santé > Comptes rendus.
- Section Header:** COMPTES RENDUS DE L' OFFICE PARLEMENTAIRE D'EVALUATION DES POLITIQUES DE SANTE.
- Event Details:**
 - Mercredi 6 juin 2007** (circled in red)
 - Table ronde - « Les vaccins en France : quels enjeux pour l'industrie pharmaceutique et la recherche ? »
 - Présidence de M. Jean-Michel Dubernard, président -
- Main Text:**

Table ronde - « Les vaccins en France : quels enjeux pour l'industrie pharmaceutique et la recherche ? »

L'Office parlementaire d'évaluation des politiques de santé a tenu une table ronde sur le thème « Les vaccins en France : quels enjeux pour l'industrie pharmaceutique et la recherche ? », à laquelle ont participé le docteur Fabian Wild, Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm) Unité 404 Immunité et Vaccination, M. Fabrice Meillier, chargé de mission des affaires réglementaires du Leem (Les entreprises du médicament), MM. Hervé Raoul, directeur, François-Loïc Cosser, directeur d'unité, et Vincent Lotteau, chargé des aspects immunitaires et vaccinaux, à l'Inserm Laboratoire P4 Jean Mérieny, M. François...

M. Fabian Wild a considéré que la réticence des professionnels de santé s'explique par le fait qu'aucun cours relatif à la vaccination n'est dispensé dans les facultés de médecine françaises. (highlighted in red)

L'étude en cours sur la politique de vaccination en France dont les conclusions seront prochainement présentées par son rapporteur, le sénateur Paul Blanc.

Selon une estimation de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), trois millions de vies sont sauvées chaque année dans le monde grâce à la vaccination, capable aujourd'hui de prévenir vingt-six maladies infectieuses et de combattre des affections qui restent endémiques dans certains pays en développement (rougeole, polio, tétanos ou coqueluche).

Le marché mondial des vaccins est en expansion : son chiffre d'affaires devrait s'élever à 20 milliards de dollars en 2012, contre 8,2 milliards en 2005 (dont 350 millions d'euros pour le marché français), soit une croissance annuelle prévisible de 13 % à 14 % en raison des réponses qu'il conviendra d'apporter à l'émergence de nouveaux virus (Sida, syndrome respiratoire aigu sévère [Sras], grippe aviaire...). Les laboratoires européens jouent un rôle essentiel dans la recherche et le développement et produisent 90 % des vaccins.

Le président Jean-Michel Dubernard, député, en a convenu, rappelant qu'il n'existe pas de preuve scientifique sur l'utilité des vaccins. (highlighted in red)

proposer des solutions, de développer de nouveaux vaccins et des outils permettant de les évaluer, mais aussi d'aider les autorités à définir les recommandations et à instaurer des mécanismes de financement.

L'accès au marché français est particulièrement compliqué du fait d'une procédure lourde et opaque et de délais plus longs que pour les autres produits de santé. Un dialogue plus constructif serait donc souhaitable entre les autorités de santé et les industriels, permettant à
- Right Sidebar:**
 - Mon Sénat
 - Accès rapide: Projets/propositions de loi, Rapports, Comptes rendus, Sénateurs, Séance/dérouleur en direct, Tous les dérouleurs, Questions.
 - Agenda du Sénat
 - Accès thématiques: Aménagement du territoire, Anciens combattants, Budget.

Cette image étant un rien floue et comme nous voulons être parfaitement clairs, détaillons :

M. Fabian Wild a considéré que la réticence des professionnels de santé s'explique par le fait qu'**aucun cours relatif à la vaccination** n'est dispensé dans les **facultés de médecine françaises**.

Le président Jean-Michel Dubernard, député, en a convenu, rappelant qu'**il n'existe pas de preuve scientifique sur l'utilité des vaccins**.

ou, plus probant encore, en allant bien sûr sur la page du Sénat concernée⁸ :

Nous observons également que le rapporteur de séance⁹ avoue benoîtement : « Le président [Jean-Michel DUBERNARD, député], a conclu en estimant que les autorités publiques **devraient avoir une vision complète** du paysage industriel **ainsi que** des rapprochements possibles entre recherche publique et recherche privée. ». Ce qui revient à dire, *ipso facto*, que les pouvoirs publics NE disposent PAS de cette visibilité. **Ici, aucun vagissement de complotiste¹⁰ dans notre analyse** : c'est écrit noir sur blanc et nullement sorti du contexte !

Vous avez désormais la preuve manifeste que toutes ces têtes pensantes savent pertinemment à quoi s'en tenir.

Vous rendez-vous compte de l'ignominie des politiques qui, de génération en génération, siècle après siècle, ont continué à faire **distiller ces poisons** ? Vous rendez-vous compte de la responsabilité des merdias qui ont non seulement **tu ce rapport** mais complaisamment **continué à distiller leur propagande** ?

Vous rendez-vous compte, pour employer un langage juridique :

- **de l'extrême culpabilité des premiers**, que Virginie de ARAUJO-RECCHIA nous rappelle dans son Rapport Dictature 2020¹¹ ? Le lecteur intéressé est vivement engagé à lire

l'intégralité du rapport dictature 2020 précité. Le langage employé est clairement juridique.

- **de la complicité** « par fourniture de moyens » **des seconds** ?
- **de la complicité de l'ensemble du Corps Médical** ? Sauf, et nous tenons à le rappeler, les valeureux dissidents dont la carrière a bien évidemment été coupée net et de ceux, toujours en exercice, qui refusent le vaccin avec l'énergie du désespoir
- **de celle** – et nous y tenons tout autant – **de la magistrature** qui, pourtant statutairement contrainte de dénoncer des infractions, délits et crimes **n'a même pas remué une oreille** ?

PIRE : elle a toujours condamné les voix dissidentes et rejeté d'un revers de main (les exceptions sont ici rarissimes) toutes les actions en justice où les plaignants ont été victimes des vaccins. Ces exclusions vont même souvent jusqu'à y opposer une fin de non recevabilité au simple dépôt de plainte.

Vous rendez-vous compte de la non moins extrême culpabilité des décérébrés qui, ne connaissant strictement rien au dossier vaccin, s'emploient néanmoins à en **louer les avantages imaginaires et à vilipender les non-vaccinés** ? Nous avons ici une pensée (pas émue du tout) pour les Patrick BRUEL – précité -, Christophe BARBIER, Emmanuel LECHYPRE. Que ceux qui n'ont pas été cités veuillent bien nous pardonner.

Vous rendez-vous compte de ce que **VOUS** faites quand vous faites vacciner **vos** enfants ?

On comprend mieux l'ampleur de l'éventail d'accusés visés par la démarche initiée par l'avocat germano-américain Reiner FÜELLMICH¹². Également : « **Plainte pour crime contre l'humanité contre les dirigeants français : le compte y est-il bien ?** [MAJ du 2 août 2021] » pour complétion de ce musée des horreurs.

De là à reconsidérer les circonstances des décès de certains

membres de votre famille, il n'y a qu'un pas. Personnellement, nous l'avons franchi.

On nous l'avait pourtant dit... depuis 1885 !

Du coup, le *primum non nocere* cher aux mandarins en prend un sacré coup. L'aphorisme est pourtant régulièrement utilisé pour fustiger un médecin qui aura prescrit des traitements non approuvés par la faculté.

- « *Par la loi du 16 août 1940 qui institua l'Ordre des médecins pour une période **limitée**, le gouvernement de Vichy mit en place une médecine d'État qui asservit la médecine à la « dictature » de cet Ordre. Mais en France, tout le monde sait que le provisoire mène au définitif. Et, depuis l'ordonnance du 24 septembre 1945 qui leur conféra un droit exorbitant, ce sont les conseils de Ordre qui, selon leur bon plaisir, **jugent sans appel** et décident d'interdire à tel médecin l'exercice de sa fonction. Seules les dictatures connaissent ces **tribunaux d'exception** où les **plaignants s'érigent en juges** et où l'accusé est **condamné d'avance**. Autrefois, avant l'Ordre, donc au temps du désordre, le serment d'Hippocrate donnait au médecin le droit et le devoir d'exercer la médecine selon sa conscience.(...) **Quand, par ailleurs, les tribunaux acquittent les médecins qui soignent avec des remèdes qui guérissent mais n'entrent pas dans le cadre des remèdes officiels, l'Ordre conserve le pouvoir régalien de les condamner** »¹³.*

- « Rien n'a donc vraiment changé depuis 1940 et les réquisitoires des procureurs de notre époque ressemblent étrangement à ceux de leurs aînés, chaque fois qu'un médecin comparaît devant un tribunal pour avoir soigné ses patients avec des molécules « non agréées » par la Faculté et, par conséquent, considérées comme nocives, même si les preuves de leur efficacité sont patentées. Ces réquisitoires ressassent la même litanie :

« La question n'est pas que vous ayez guéri mais que vous

n'aviez pas le droit de le faire ! ». Accusation qui pourrait aisément laisser la place à celle de « non assistance à personne en danger », si le médecin interdit n'était pas intervenu »¹⁴.

Cette mise en œuvre permanente du célèbre : « *Faites ce que je dis. Ne faites pas ce que je fais !* » finira immanquablement par générer un retour de flamme pour ces Torquemada médicaux. Tous, bien entendu.

Et la spiritualité dans tout ça ?

La médecine de demain

Nombreuses sont les personnes qui s'interrogent sur ce que va devenir la médecine de demain. Les spéculations vont bon train et les théories avancées sont toutes aussi séduisantes les unes que les autres. Nous renvoyons le lecteur vers elles.

Un volet, cependant, n'est pris en compte par aucun (ou presque) de ces acteurs. Celui de la spiritualité. On observera qu'il est bien dit : SPIRITUALITÉ et non RELIGION. Ceux d'entre vous – vous-même ? – chez qui ce thème présente quelque importance ont dû, depuis le début de la pseudo-pandémie, suivre certains sites ici ou là. De la même manière, si vous avez une préférence pour la science pure et dure, vous avez dû avoir vent de certaines théories professées par des scientifiques patentés comme Philippe GUILLEMANT¹⁵, physicien. L'homme a écrit quelques ouvrages comme :

- « Le grand virage de l'humanité »¹⁶
- Se souvenir du futur (illustré) : guider son avenir par les synchronicités¹⁷

et participé à quelques reportages vidéo comme (mais non exclusivement) :

- [vidéo 42:50] Le physicien Philippe GUILLEMANT nous

explique tout sur la spiritualité¹⁸

- [Vidéo 1:21:31] « *Cette crise peut changer l'histoire de l'humanité* », selon Philippe GUILLEMANT¹⁹
- [Vidéo 23:32] Créer son futur grâce au pouvoir de la pensée, avec Philippe GUILLEMANT²⁰
- [Vidéo 15:18] Comment Philippe GUILLEMANT voit le futur de l'humanité²¹

sans parler des interviews :

- 2020.12.01 – « La principale finalité de la vaccination n'est pas sanitaire », par Philippe GUILLEMANT²²
- 2020.08.04 – Le « Port du masque » par le physicien Philippe GUILLEMANT²³

Ces quelques points de chute donnent, à leur seule évocation, matière à réflexion. **Ainsi, la physique mène à la spiritualité** ! Eh oui, car la synchronicité²⁴, chère à JUNG, est ici clairement abordée par un non-psychanalyste. De la même manière, créer son futur grâce au pouvoir de la pensée (sic) est un concept commun à toutes les religions, du moins monothéistes. Voici la chose désormais professée par un scientifique et, quelque part, gravée dans le marbre. Il se passe vraiment quelque chose à l'aube de la cinquième dimension²⁵ comme nous l'allons voir.

Le billet du Dr RELIQUET avait introduit cette notion de virage dans les attitudes : nous pensons que Philippe GUILLEMANT en est un magnifique exemple dans le monde scientifique.

De retour aux sites axés spiritualité, je n'en citerai qu'un : Du Ciel à la Terre²⁶. Les messages qui nous sont délivrés (depuis 1983) par un médium se sont précipités depuis mars

2020 pour des raisons plus qu'évidentes. Je ne retiendrai donc que le volet médical qui nous intéresse. Depuis donc quasiment 3 années, des considérations sur la médecine nous sont faites. Nous vous en livrons quelques unes, brut de fonderie, en guise de matière à réflexion. Les enrichissements de caractère sont nôtres.

• « *Il arrivera un moment, Enfants de la Terre, où **il n'y aura pas ou très peu de médecins** ; nous ne vous donnons pas les raisons. Le corps médical a failli, par peur, par conviction, il a failli également par l'attrait de l'argent. Tous les médecins, tout le personnel hospitalier, qui ont subi volontairement ou involontairement une immense nuisance dans leurs corps, **ne seront plus capables d'accomplir** ce qu'ils ont choisi sur ce monde : **l'aide aux autres**. Parallèlement à cela (parce qu'il n'y a pas de vide, le vide n'existe pas), beaucoup d'êtres se révéleront avec d'autres capacités, **des capacités de soin**, des capacités d'aide à tous les niveaux. Il en sera de même pour l'éducation, il en sera malheureusement de même pour plusieurs corps de métiers ! »²⁷*

« *Au lieu de vous appesantir sur tout ce qui ne va pas, essayez de voir tout ce qui est beau dans votre société ! Il y a énormément de choses très positives, et **la plus belle des choses est l'éveil des consciences**. Vous pouvez voir cet éveil des consciences **au travers des scientifiques, au travers du personnel soignant, des médecins, etc.**, vous pouvez le voir à tous les niveaux »²⁸.*

« *Sont endormis **les médecins ou ceux qui font partie des professions médicales**, ceux qui sont dans l'éducation, les politiques, les philosophes, tous ceux qui ont un tant soit peu la responsabilité de la gestion du monde (nous ne parlons pas que de votre petite France, nous parlons de la généralité du monde). » (...) De grands professeurs, de grands médecins, etc. donnent l'alerte, mais **une partie de l'humanité ne veut pas les entendre parce que cela ne correspond pas à son niveau***

de conscience. Elle préfère entendre ce qui correspond à ce qu'elle est ! »²⁹

- « Bien évidemment, pour l'instant, **vous avez peut-être encore besoin d'aller dans les hôpitaux** pour des opérations ou autres, mais il arrivera un moment où il devra y avoir une restructuration, et **la médecine de demain ne sera plus du tout celle d'aujourd'hui.** Il pourra y avoir des réparations du corps physique, certes ! **Cependant elles seront holistiques,** et beaucoup plus dans la relation d'Amour entre ceux qui soignent et ceux qui sont soignés ; ce sera une connexion entre le soignant et le soigné, avec beaucoup plus d'Amour et de fraternité »³⁰.

- « La médecine, telle que vous la concevez actuellement, n'existera plus parce que les êtres auront compris que toute nuisance dans leur corps physique **commence dans leur corp subtil** et dans leur psychisme, qu'ensuite il y a somatisation dans leur corps de matière »³¹.

PRÉFACE

Une grande inquiétude et une vive opposition se manifestent depuis longtemps dans le public et dans toute la France contre les vaccinations en raison des accidents qu'elles ont causés. Malgré cela, il ignore encore, en général, l'effroyable catastrophe qu'ils ont provoquée, qu'on lui cache et sur laquelle règne un silence complet dans la presse médicale et même politique.

Quand le lecteur aura pris connaissance complète de cette brochure, il se rendra certainement compte que les vaccinations n'ont ni pour but ni pour résultat la protection de la santé publique, ni les progrès de l'hygiène ; les Français n'y jouent que le rôle de cobayes subissant à leur détriment le débit des vaccins pour assurer la prospérité financière d'une affaire commerciale.

Le commerce des vaccins est devenu un danger d'une extrême gravité pour le public qui n'a actuellement aucun moyen de se défendre, ayant été livré à sa merci par une loi odieuse, celle du 25 juin 1938 qui, en rendant obligatoires les vaccinations, a privé les Français du plus essentiel et du plus inviolable des droits que leur a reconnu la déclaration des droits de l'homme de 1789 : le droit de disposer librement de son corps, droit qui entraîne, pour chacun, celui de protéger la santé de ses enfants.

Le résultat de cette loi odieuse a été, depuis 1941, l'inoculation, par le vaccin, d'une diphtérie grave à 150.000 enfants environ et l'assassinat de plus de 15.000 autres.

Le public apprendra plus loin que, si on avait le moindre souci de sa santé, on aurait donné l'ordre impératif, en 1925, de cesser la vaccination antidiphtérique.

J'ai rédigé cette brochure spécialement pour le public, pour lui faire connaître l'inefficacité et les dangers des vaccinations les plus couramment pratiquées, et surtout pour l'instruire sur ses droits et sur les moyens les plus efficaces à employer, soit pour assurer lui-même sa défense, **soit pour éviter la diphtérie et autres maladies dites contagieuses sans utiliser aucun vaccin et aucun produit chimique.**

L'examen qui suit portera successivement :

- 1° Sur la vaccination antidiphtérique.
- 2° Sur le sérum et sur la vaccination antitétaniques.
- 3° Sur la vaccination antityphique.
- 4° Sur la vaccination antituberculeuse par le B. C. G.
- 5° Sur le traitement antirabique et sur le faux dogme pastorien de l'immunité créée par l'inoculation d'un virus atténué.
- 6° Sur la vaccination antivariolique.